



## **COMITÉ EXÉCUTIF**

**Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2018**

**– 19<sup>e</sup> séance –**

- PRÉSENTS :**
- Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
  - M. Ben Valkenburg, vice-président et commissaire, Plateau–Mile End (08)
  - Mmes Diane Beaudet, commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
  - Marie-José Mastromonaco, commissaire, Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)
  - Mélanie Robinson, commissaire représentant le comité de parents (primaire)
  - Julie Wagner, commissaire représentant le comité de parents
- ABSENT :**
- M. Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault–Parc-Extension (03)
- Sont aussi présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
  - M<sup>es</sup> Geneviève Laurin, secrétaire générale par intérim
  - Sylvie Gallant, secrétaire générale adjointe
  - MM. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement
  - Claude Daviau, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et à l’organisation scolaire
  - Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l’efficacité opérationnelle
- Sont invités :**
- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d’unité, unité 1
  - Louis Bienvenue, directeur au Bureau des directions d’unité, unité 2
  - Mmes Francyne Fleury, directrice au Bureau des directions d’unité, unité 3
  - Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d’unité, unité 4
  - Renée Gagnon, directrice par intérim au Bureau des directions d’unité, unité 5
  - M. René Morales, directeur du Service du développement et de l’innovation professionnelle et directeur par intérim du Service du secrétariat général

- M<sup>c</sup> Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
- MM. Benoît Choinière, directeur du Service des ressources financières  
Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles
- Mme Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
- MM. Mathieu Desjardins, directeur par intérim du Service de l'organisation scolaire  
Guillaume Geoffroy, directeur adjoint au Service des ressources matérielles  
Roger Lalonde, coordonnateur du Bureau des approvisionnements
- Mme Aichatou Salifou, coordonnatrice de l'Audit interne

\*\*\*\*\*

### **Mot de la présidente**

En ouverture de cette séance du 1<sup>er</sup> mai 2018, la présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, souligne la Fête des travailleurs en rappelant que plus de 16 000 employés travaillent à la CSDM.

\*\*\*\*\*

### 1. **Adoption de l'ordre du jour**

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajouter les articles suivants :
  - A-10-138 Service de l'organisation scolaire
  - A-33-1196 Service des ressources matérielles – coûts supplémentaires dans le cadre de l'installation d'unités modulaires
- ajouter sous la rubrique « Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire au 17 avril 2018 » les articles suivants :
  - a) Classes de maternelle 4 ans
- ajouter sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
  - a) Calendriers scolaires
  - b) Entente locale avec les enseignants

- c) Politique sur l'admission et le transport scolaire
- d) Mois du vélo
- e) Plan des effectifs
- f) Éducation à la sexualité

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2018
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2018
  - a) Classes de maternelle 4 ans
- 4- Affaires nouvelles :
  - a) Calendriers scolaires
  - b) Entente locale avec les enseignants
  - c) Politique sur l'admission et le transport scolaire
  - d) Mois du vélo
  - e) Plan des effectifs
  - f) Éducation à la sexualité
- 5- Dossiers récurrents :
  - a) Plan d'engagement vers la réussite
  - b) Budget 2017-2018 et finances  
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
  - c) Qualité de l'air
  - d) Capacité d'accueil  
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement
  - e) Immeubles excédentaires  
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles
  - f) Offre alimentaire

g) Suivi des projets  
Tableau de bord – projets institutionnels 2017-2018

- 6- Rubrique des commissaires-parents
- \* 7- DG-02-430 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction adjointe – évaluation finale – année 2017-2018
- \* 8- A-10-138 Service de l'organisation scolaire – modification au calendrier scolaire 2018-2019 – de la formation générale des jeunes
- 9- A-29-1877 Service la gestion des personnes et du développement des compétences – mises en disponibilité 2018-2019 pour le personnel enseignant de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle
- \* 10- A-29-1878 Service du développement des compétences – mises en disponibilité 2018-2019 pour le personnel enseignant de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle
- 11- A-29-1879 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – non-rengagements 2018-2019 pour le personnel enseignant de la formation générale des jeunes
- \* 12- A-29-1880 Service de la gestion et du développement des compétences – mises en disponibilité 2018-2019 pour le personnel enseignant de la formation générale des jeunes
- 13- A-29-1881 Service de la gestion et du développement des compétences – personnel non enseignant – non-rengagements pour incapacité – année scolaire 2018-2019
- 14- A-29-1882 Service de la gestion et du développement des compétences – personnel enseignant – non-rengagements pour incapacité – année scolaire 2018-2019
- 15- A-31-3367 Service des ressources financières – école Père-Marquette – remplacement des pompes de drainage et connexion de détecteur de gaz – appel d'offres 25-2488P – attribution d'un contrat
- 16- A-31-3371 Service des ressources financières – école Saint-Louis-de-Gonzague – remplacement des branchements de services d'égouts unitaires et d'aqueduc – appel d'offres 25-2491P – annulation de l'appel d'offres

- 17- A-31-3374 Service des ressources financières – réparation des moteurs et fourniture de pièces – appel d’offres 15-260P – attribution d’un contrat
- 18- A-31-3375 Service des ressources financières – réparation de pompes et fourniture de pièces – appel d’offres 15-264P – attribution d’un contrat
- 19- A-31-3379 Service des ressources financières – école Le Vitrail – réfection de la toiture – appel d’offres 25-2493P – attribution d’un contrat
- 20- A-31-3383 Service des ressources financières – école Armand-Lavergne – réfection partielle des toitures – appel d’offres 25-2496P – attribution d’un contrat
- 21- A-31-3384 Service des ressources financières – centre Tétreaultville – modernisation des systèmes et éclairage d’urgence – appel d’offres 25-2497P – attribution d’un contrat
- 22- A-31-3386 Service des ressources financières – École internationale primaire de Montréal – remplacement des chaudières, entrée électrique et plomberie – appel d’offres 25-2500P – attribution d’un contrat
- 23- A-31-3393 Service des ressources financières – école Saint-Zotique – réfection des façades – phase 1 – appel d’offres 25-2501P – attribution d’un contrat
- 24- A-31-3414 Service des ressources financières – fourniture sur demande du lait-école – appel d’offres 27-558P – attribution d’un contrat
- 25- A-31-3416 Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits laitiers – appel d’offres 27-560P – attribution d’un contrat
- 26- A-31-3417 Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits de boulangerie – appel d’offres 27-561P – attribution d’un contrat
- 27- A-31-3418 Service des ressources financières – entretien de machines à pression négative – appel d’offres 15-220P – exercice de l’option de renouvellement de l’entente pour une deuxième année
- 28- A-31-3426 Service des ressources financières – service de coupe de pelouses et d’entretien des terrains (cinq lots) – appel d’offres 15-254P – attribution de contrats

- 29- A-31-3430 Service des ressources financières – inspection, entretien et réparation des ascenseurs – appel d’offres 15-204P – exercice de la deuxième option de renouvellement d’une année
- 30- A-31-3432 Service des ressources financières – fourniture sur demande de bois massif et autres matériaux d’ébénisterie (panneaux) – appel d’offres 27-553P – attribution d’un contrat
- 31- A-31-3461 Service des ressources financières – services professionnels d’une firme d’ingénierie pour les projets d’agrandissement des écoles Louisbourg et Saint-Léon-de-Westmount – appel d’offres 24-504P2 – attribution d’un contrat
- \* 32- A-33-1158 Service des ressources matérielles – école Saint-Isaac-Jogues – résiliation de la convention parc-école liant la Commission scolaire de Montréal à la Ville de Montréal
- 33- A-33-1194 Service des ressources matérielles – le 2651, Crémazie Est – honoraires supplémentaires dans le cadre du réaménagement pour accueillir les classes du CREP
- 34- A-33-1195-A Service des ressources matérielles – centre administratif et son annexe – location d’unités mobiles de climatisation – contrat de gré à gré
- 35- A-33-1196 Service des ressources matérielles – coûts supplémentaires dans le cadre de l’installation d’unités modulaires
- 36- A-34-2995 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018
- 37- A-34-2996 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018
- 38- A-34-2997 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018
- 39- A-34-2998 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018
- 40- A-34-2999 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018
- 41- A-34-3000 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018

- 42- A-34-3001 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018
- 43- A-34-3002 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018
- 44- Information :
- \*\* a) INF-757 Demande de révision des montants alloués par le MEES pour les équipements et les infrastructures des programmes de formation professionnelle
  - b) A-33-1192 Service des ressources matérielles – école Félix-Leclerc – honoraires supplémentaires dans le cadre du projet d’agrandissement
  - c) A-33-1197-A Service des ressources matérielles – plan de réfection des cafétérias
- 45- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2018

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l’instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2018, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l’unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d’APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 17 avril 2018.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2018

- a) Classes de maternelle 4 ans

Le directeur du Service de l’organisation scolaire, M. Mathieu Desjardins, informe le comité exécutif que la mise à jour du tableau déposé lors de la dernière séance et présentant un état de situation sur l’ouverture de classes de maternelle 4 ans, se fera après la prévision 2, soit en suivi à la prochaine séance du comité exécutif.

4.

Affaires nouvelles :

a) Calendriers scolaires

M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement, explique aux membres du comité exécutif qu'un élément des calendriers scolaires sera modifié sans qu'une nouvelle consultation soit nécessaire, étant donné que cet élément avait été traité dans le cadre des négociations locales avec l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal. Le rapport A-10-138 présenté à la présente séance du comité exécutif en fait état et sera adopté en pouvoir d'urgence par le directeur général afin que la diffusion des calendriers scolaires se fasse le plus rapidement possible.

b) Entente locale avec les enseignants

M. Jean Ouimet confirme que les enseignants de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) ont accepté l'entente locale proposée par un vote de 89 %. La présidente, Mme Harel Bourdon, demande à M. Ouimet de mettre en place une table de travail afin d'étudier la question de valorisation de la profession enseignante et d'inviter à cette table de nombreux groupes ou personnes concernées (ex. : chercheurs externes, syndicats, gestionnaires, etc.). Mme Harel Bourdon souhaite qu'une première rencontre de cette table de travail ait lieu avant la fin de la présente année scolaire.

c) Politique sur l'admission et le transport scolaire

Au nom des membres du Comité de vigie sur l'admission et le transport scolaire, la commissaire Mélanie Robinson demande aux directions d'unité de rappeler aux directions d'établissement et aux secrétaires d'école l'importance d'informer les parents quant aux différentes dispositions prévues à la Politique sur l'admission et le transport des élèves de la CSDM. Elle insiste sur le fait que certains parents ne reçoivent pas les lettres types explicatives que la CSDM a élaborées à cet effet. La commissaire Diane Beaudet propose que le Service de l'organisation scolaire offre une petite formation aux écoles afin de mieux les outiller, ce qui permettrait d'éviter toute confusion ou ambiguïté dans le traitement de ce dossier. La présidente conclut en réaffirmant l'importance de bien informer les parents quant au processus d'admission des élèves à la CSDM.

d) Mois du vélo

Le commissaire Ben Valkenburg informe le comité exécutif que le mois de mai est le mois du vélo et rappelle l'importance de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>.



e) Plan des effectifs

Le directeur général adjoint à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement, M. Jean Ouimet, informe les membres du comité exécutif que la CSDM a reçu de nouvelles règles budgétaires du ministère, ce qui nécessite, pour une troisième fois, des modifications aux plans des effectifs. Par conséquent, les plans des effectifs des établissements qui sont revus par les directions d'établissement ne seront pas complétés lorsqu'aura lieu la table d'échanges du mercredi 2 mai prochain. Seuls les plans des effectifs des services centraux seront présentés lors de cette rencontre.

La présidente réitère l'importance de transmettre les plans des effectifs le plus rapidement possible aux commissaires pour étude, et ce, avant la séance extraordinaire du Conseil des commissaires qui se tiendra le mercredi 9 mai 2018.

La commissaire Marie-José Mastromonaco et la présidente souhaitent qu'un résolu spécifique soit ajouté au libellé des rapports portant sur les plans des effectifs afin de sensibiliser le ministère de l'importance de déterminer une date moins contraignante pour l'envoi des nouvelles règles budgétaires. Il est également souhaité que les conseils d'établissement soient informés de ces mesures dans la mesure du possible.

f) Éducation à la sexualité

La commissaire Marie-José Mastromonaco et la présidente Catherine Harel Bourdon relatent l'inquiétude de certains parents quant au prochain cours d'éducation à la sexualité. Elles souhaitent qu'un document synthèse explicatif soit élaboré par les services éducatifs et déposé sur le site de la CSDM pour le bénéfice des parents. Mme Mastromonaco insiste pour que cette diffusion soit faite avant la fin de l'année scolaire.

5. Dossiers récurrents :

a) Plan d'engagement vers la réussite

Le directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire, M. Claude Daviau, explique que la consultation portant sur le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) s'est poursuivie auprès des directions d'établissement lors de la rencontre du CCG le 27 avril dernier et que cette semaine, une rencontre aura lieu avec les directions adjointes d'établissement à ce sujet. Il ajoute que le Comité de parents sera consulté le 22 mai et que le PEVR sera adopté à la séance du Conseil des commissaires de juin prochain.

b) Budget 2017-2018 et finances  
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

c) Qualité de l'air

Le directeur général adjoint à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement, M. Jean Ouimet, informe les membres du comité exécutif que l'installation des climatiseurs portatifs dans les bureaux du centre administratif se fera sous peu.

Il ajoute que 8 nouveaux signalements ont été reçus et plusieurs requêtes ont été traitées (ménage, locaux encombrés, mauvaise circulation d'air, ...).

La directrice générale adjointe à la gestion de la performance et de l'efficacité opérationnelle, Mme Lucie Painchaud, confirme que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) est en attente de l'avis du ministère concernant la délocalisation du centre administratif (date annoncée : le 30 avril 2018, avec recommandation de la SQI). La présidente demande que le rapport portant sur la délocalisation du centre administratif soit présenté au Conseil des commissaires lors de la séance extraordinaire du 9 mai 2018 et que ce rapport soit transmis aux commissaires dès qu'il sera rédigé.

Quant à l'hébergement temporaire du personnel du Service des ressources matérielles, le directeur de ce service, M. Bruno Marchand, confirme que le bail a été signé. Mme Painchaud ajoute que le déménagement de ces employés pourra se faire au début du mois de juin (branchements, etc.) et que des locaux pourront alors être récupérés au 4<sup>e</sup> étage du centre administratif.

d) Capacité d'accueil

Tableau d'avancement des projets d'agrandissement

La directrice générale adjointe à la gestion de la performance et de l'efficacité opérationnelle, Mme Lucie Painchaud, confirme avoir reçu une réponse favorable de la Commission scolaire English Montréal concernant la lettre d'intention portant sur la Place Borden et qu'un bail sera en rédaction sous peu. Quant à la question du zonage (absence de nouvelle de la part de l'arrondissement), la présidente demande un suivi à la prochaine séance du comité exécutif.

e) Immeubles excédentaires

Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

f) Offre alimentaire

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

g) Suivi des projets

Tableau de bord – projets institutionnels 2017-2018

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

6. Rubrique des commissaires-parents

À ce point, il n’y a aucune question ni aucun commentaire.

\*7. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – personnel de direction d’établissement scolaire – poste de direction adjointe – évaluation finale – année 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-02-430 en date du 18 avril 2018  
de M. Frédéric Corbeil concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

\*8. Service de l’organisation scolaire – modification au calendrier scolaire 2018-2019 – de la formation générale des jeunes

Document déposé : Rapport A-10-138 en date du 1<sup>er</sup> mai 2018  
de M. Mathieu Desjardins concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

9. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences et du développement des compétences – non-renforcements 2018-2019 pour le personnel enseignant de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle

Document déposé : Rapport A-29-1877 en date du 17 avril 2018  
de Mme Leïla Nouali concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant le non-renforcement de membres du personnel enseignant pour l’année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT les prévisions de besoins en personnel enseignant pour l’année scolaire 2018-2019, établies conformément aux règles budgétaires, à l’Entente nationale et à l’Entente locale 2015-2020;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) doit aviser, avant le 1<sup>er</sup> juin 2018, le personnel enseignant concerné;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de NE PAS RENGAGER, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, en raison d'un surplus de personnel, les personnes suivantes :

<b>Matricule</b>	<b>Initiales</b>	<b>Spécialité ou sous-spécialité</b>	<b>Établissement</b>
133-756-411	A.G.	Français, langue d'enseignement	Centre Sainte-Croix
115-755-879	S.H.	Français, langue d'enseignement	Centre Saint-Paul
171-770-069	R.D.	Techniques d'usinage	EMAM (École des métiers de l'aérospatiale de Montréal)
171-785-139	S.P.	Confection sur mesure et retouches	EMFM (École des métiers des Faubourgs-de-Montréal)

- \*10. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences et du développement des compétences – mises en disponibilité 2018-2019 pour le personnel enseignant de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle

Document déposé : Rapport A-29-1878 en date du 17 avril 2018  
de Mme Leïla Nouali concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

11. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences et du développement des compétences – non-remplacements 2018-2019 pour le personnel enseignant de la formation générale des jeunes

Document déposé : Rapport A-29-1879 en date du 17 avril 2018  
de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant le non-remplacement de membres du personnel enseignant pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT les prévisions de besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2018-2019, établies conformément aux règles budgétaires, à l'Entente nationale et à l'Entente locale 2015-2020;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) doit aviser, avant le 1<sup>er</sup> juin 2018, le personnel enseignant concerné;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de NE PAS RENGAGER, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 en raison d'un surplus de personnel, les personnes suivantes :

INITIALE	MATRICULE	CHAMP/DISCIPLINE	ÉCOLE
O. D.	129-712-613	Science et technologie au secondaire	Évangéline
M. S. P.	154-780-243	Science et technologie au secondaire	Sophie-Barat
M. A.	173-793-243	Science et technologie au secondaire	Saint-Luc
B. M.	181-731-432	Science et technologie au secondaire	Sophie-Barat
N. F. S.	134-793-903	Science et technologie au secondaire	Académie Dunton

\*12. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences et du développement des compétences – mises en disponibilité 2018-2019 pour le personnel enseignant de la formation générale des jeunes

Document déposé : Rapport A-29-1880 en date du 17 avril 2018 de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

13. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel non enseignant – non-renagements pour incapacité – année scolaire 2018-2019

Document déposé : Rapport A-29-1881 en date du 24 avril 2018 de Mme Geneviève Audy concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant le non-renagement de membres du personnel non enseignant pour l'année 2018-2019;

CONSIDÉRANT que toutes les autres possibilités ont été évaluées;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) doit informer son personnel non enseignant avant le 1<sup>er</sup> juin 2018;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de NE PAS RENGAGER à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, en raison d'incapacité, les personnes inscrites au tableau de l'annexe I du rapport déposé en vertu de la convention collective.

14. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel enseignant – non-renforcements pour incapacité – année scolaire 2018-2019

Document déposé : Rapport A-29-1882 en date du 24 avril 2018  
de Mme Geneviève Audy concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant le non-renforcement de membres du personnel enseignant pour l'année 2018-2019;

CONSIDÉRANT que toutes les autres possibilités ont été évaluées;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) doit informer son personnel enseignant avant le 1<sup>er</sup> juin 2018;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de NE PAS RENGAGER à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, en raison d'incapacité, les personnes inscrites au tableau de l'annexe I du rapport déposé.

15. Service des ressources financières – école Père-Marquette – remplacement des pompes de drainage et connexion de détecteur de gaz – appel d'offres 25-2488P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3367 en date du 20 avril 2018  
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le remplacement des pompes de drainage et la connexion de détecteurs de gaz à l'école Père-Marquette;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus,

seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 213 400 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Le Groupe Centco*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des pompes de drainage et la connexion des détecteurs de gaz au système de ventilation de l'école Père-Marquette;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

16. Service des ressources financières – école Saint-Louis-de-Gonzague – remplacement des branchements de services d'égouts unitaires et d'aqueduc – appel d'offres 25-2491P – annulation de l'appel d'offres

Document déposé : Rapport A-31-3371 en date du 12 avril 2018  
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le remplacement des branchements de services d'égouts unitaire et d'aqueduc à l'école Saint-Louis-de-Gonzague;

CONSIDÉRANT que la *Politique d'attribution et de gestion des contrats (P2013-1)* a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'une clause du document d'appel d'offres stipule que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues, notamment lorsqu'elle juge que les prix sont trop élevés ou disproportionnés ou ne reflètent pas un juste prix;

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement sur les contrats de construction des organismes publics* prévoyant le versement obligatoire d'une compensation au soumissionnaire qui aurait été déclaré l'adjudicataire n'eut été la décision prise postérieurement à l'ouverture des soumissions de ne pas donner suite à l'appel d'offres public;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ANNULER l'appel d'offres 25-2491P pour le remplacement des branchements de services d'égouts unitaire et d'aqueduc à l'école Saint-Louis-de-Gonzague;
- 2° de VERSER le montant compensatoire obligatoire prévu au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* de 5 000 \$ à l'entrepreneur *Société générale de construction BPF inc.*, le plus bas soumissionnaire conforme;
- 3° de REPRENDRE le processus d'appel d'offres public.

17. Service des ressources financières – réparation des moteurs et fourniture de pièces – appel d'offres 15-260P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3374 en date du 24 avril 2018  
de Mmes Liz Urbina et Fatima-Zahra Zouaki  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réparation sur demande des moteurs électriques et la fourniture de pièces;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution des contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu'il est recommandé;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;



Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat d'une valeur annuelle de 101 250 \$ plus taxes à 9141-6636 Québec inc. (*Pompes François Néron inc.*), plus bas soumissionnaire conforme pour la réparation sur demande des moteurs électriques et la fourniture de pièces. Ce contrat, d'une durée d'une année, sera valide à compter du 5 juillet 2018 et pourra être reconduit pour deux années supplémentaires, une année à la fois, à la demande de la CSDM et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif.

18. Service des ressources financières – réparation de pompes et fourniture de pièces – appel d'offres 15-264P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3375 en date du 24 avril 2018  
de Mmes Liz Urbina et Fatima-Zahra Zouaki  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réparation sur demande des pompes et la fourniture de pièces;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution des contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu'il est recommandé;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat d'une valeur annuelle de 101 250 \$ plus taxes à 9141-6636 Québec inc. (*Pompes François Néron inc.*), plus bas soumissionnaire conforme pour la réparation sur demande des pompes et la fourniture de pièces. Ce contrat, d'une durée d'une année, sera valide à compter du 5 juillet 2018 et pourra être reconduit pour deux années supplémentaires, une année à la fois, à la demande de la CSDM et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif.

19. Service des ressources financières – école Le Vitrail – réfection de la toiture – appel d’offres 25-2493P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3379 en date du 5 avril 2018  
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la réfection de la toiture à l’école Le Vitrail;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l’objet d’une demande de financement dans le cadre de la mesure 50625 - Maintien des bâtiments - Budget additionnel 2016-2017;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 239 500 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Couverture Montréal-Nord ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la toiture à l’école Le Vitrail;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

20.

Service des ressources financières – école Armand-Lavergne – réfection partielle des toitures – appel d’offres 25-2496P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3383 en date du 24 avril 2018  
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la réfection partielle des toitures à l’école Armand-Lavergne, située au 2600, rue Fletcher, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l’objet d’une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 – Maintien des bâtiments qui sera prévu dans le plan directeur d’investissement 2017-2018 de la CSDM, qui sera présenté au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES), en juillet 2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM, conditionnellement à l’approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 257 000 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Poulin & Bureau inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection partielle des toitures à l’école Armand-Lavergne;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

21. Service des ressources financières – centre Tétreaultville – modernisation des systèmes et éclairage d’urgence – appel d’offres 25-2497P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3384 (version corrigée) en date du 18 avril 2018 de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la modernisation des systèmes et éclairage d’urgence au centre Tétreaultville;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 370 588 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Les entreprises Verrecchia inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la modernisation des systèmes et éclairage d’urgence au centre Tétreaultville;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

22.

Service des ressources financières – École internationale primaire de Montréal – remplacement des chaudières, entrée électrique et plomberie – appel d’offres 25-2500P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3386 en date du 20 avril 2018  
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour le remplacement des chaudières, entrée électrique et plomberie à l’École internationale primaire de Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l’objet d’une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien 2016-2017;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1<sup>o</sup> d’ACCORDER un contrat de 777 777 \$ plus taxes à l’entrepreneur *L’Heureux Mongeau J.C. Lauzon*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des chaudières, entrée électrique et plomberie à l’École internationale primaire de Montréal;
- 2<sup>o</sup> d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3<sup>o</sup> de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

23. Service des ressources financières – école Saint-Zotique – réfection des façades – phase 1 – appel d’offres 25-2501P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3393 en date du 18 avril 2018  
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la réfection des façades – phase 1 à l’école Saint-Zotique;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget d’investissement dans le cadre de la mesure 50625 - Maintien des bâtiments - Budget additionnel 2016-2017;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM, conditionnellement à l’approbation du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 1 518 931,53 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Parfait électrique inc. fasrs Proconstruction*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection des façades - phase 1 à l’école Saint-Zotique;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

24.

Service des ressources financières – fourniture sur demande du lait-école – appel d’offres 27-558P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3414 (version corrigée)  
en date du 18 avril 2018 de Mmes Liz Urbina  
et Fatima-Zahra Zouaki concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié pour retenir les services d’un fournisseur de lait-école pour les établissements de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que l’analyse des soumissions a été effectuée par un comité d’analyse constitué de représentants du Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et du Bureau du service alimentaire et du transport du Service de l’organisation scolaire;

CONSIDÉRANT qu’*Agropur Coopérative* est l’unique soumissionnaire et qu’il a remis une proposition conforme aux exigences demandées;

CONSIDÉRANT que le comité d’analyse a utilisé le barème d’analyse des prix indiqué à l’appel d’offres;

CONSIDÉRANT que le comité d’analyse est d’avis que la proposition d’*Agropur Coopérative* constitue un bon prix pour le berlingot de lait;

CONSIDÉRANT qu’*Agropur Coopérative* est le fournisseur à commandes actuel de la CSDM pour le lait-école et qu’il est familier avec sa structure organisationnelle et ses exigences particulières;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat d’une valeur annuelle de 804 000 \$ (aucune taxe applicable) à *Agropur Coopérative* pour la fourniture sur demande du lait-école. Ce contrat, d’une durée d’une année, sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 et pourra être reconduit deux années, une année à la fois, avec l’accord de l’adjudicataire et du comité exécutif.

25.

Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits laitiers – appel d’offres 27-560P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3416 en date du 18 avril 2018  
de Mmes Liz Urbina et Fatima-Zahra Zouaki  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié pour retenir les services d’un fournisseur de produits laitiers pour les établissements de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) ainsi que les organismes communautaires partenaires dans le cadre de la mesure alimentaire en milieux défavorisés (possibilité de cinq organismes);

CONSIDÉRANT que l'analyse des soumissions a été effectuée par un comité d'analyse constitué de représentants du Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et du Bureau du service alimentaire et du transport du Service de l'organisation scolaire;

CONSIDÉRANT qu'*Agropur Coopérative* est l'unique soumissionnaire et qu'il a remis une proposition conforme aux exigences demandées;

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse a utilisé le barème d'analyse des prix indiqué à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que le Bureau du service alimentaire et du transport recommande l'attribution du contrat à *Agropur Coopérative*;

CONSIDÉRANT qu'*Agropur Coopérative* est le fournisseur à commande actuel de la CSDM pour les produits laitiers et qu'il est familier avec sa structure organisationnelle et ses exigences particulières ;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ACCORDER un contrat d'une valeur de 760 055,49 \$ plus taxes, quand applicable, à *Agropur Coopérative* pour fournir sur demande des produits laitiers. Ce contrat, d'une durée d'une année, sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 et pourra être reconduit pour deux années supplémentaires, une année à la fois, à la demande de la CSDM et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif.

26. Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits de boulangerie – appel d'offres 27-561P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3417 en date du 19 avril 2018  
de Mmes Liz Urbina et Fatima Zahra-Zouaki  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un fournisseur de produits de boulangerie pour les établissements de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) ainsi que les organismes communautaires partenaires dans le cadre de la mesure alimentaire en milieux défavorisés (possibilité de cinq organismes);

CONSIDÉRANT que l'analyse des soumissions a été effectuée par un comité d'analyse constitué de représentants du Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et du Bureau du service alimentaire et du transport du Service de l'organisation scolaire;



CONSIDÉRANT que *Boulangerie Weston Gadoua Ltée* est l'unique soumissionnaire et qu'il a remis une proposition conforme aux exigences demandées;

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse est d'avis que la proposition de *Boulangerie Weston Gadoua Ltée* est admissible et conforme;

CONSIDÉRANT que *Boulangerie Weston Gadoua Ltée* est le fournisseur à commandes actuel de la CSDM pour les produits de boulangerie et qu'il est familier avec sa structure organisationnelle et ses exigences particulières;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ACCORDER un contrat d'une valeur annuelle de 97 773,39 \$ plus taxes, quand applicable, à *Boulangerie Weston Gadoua Ltée* pour fournir sur demande les produits de boulangerie. Ce contrat, d'une durée d'une année, sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 et pourra être reconduit pour deux années supplémentaires, une année à la fois, à la demande de la CSDM et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif.

27. Service des ressources financières – entretien de machines à pression négative – appel d'offres 15-220P – exercice de l'option de renouvellement de l'entente pour une deuxième année

Document déposé : Rapport A-31-3418 en date du 17 avril 2018  
de Mmes Liz Urbina et Fatima-Zahra Zouaki  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 23 août 2016 à *Probec Fusion inc.* pour une période d'une année (2016-2017);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT que la première année de reconduction arrive à échéance le 22 août 2018;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l'entente pour l'année 2018-2019;

CONSIDÉRANT que la répartition de la dépense sera assumée à 10 % par le budget d'opération et à 90 % par le budget d'investissement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que *Probec Fusion inc.* a été consultée et accepte de renouveler l'entente pour une deuxième année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat à exécution sur demande d'une valeur de 88 668 \$ plus taxes à *Probec Fusion inc.* pour l'entretien de machines à pression négative, pour une deuxième année de renouvellement du 23 août 2018 au 22 août 2019.

28. Service des ressources financières – service de coupe de pelouses et d'entretien des terrains (cinq lots) – appel d'offres 15-254P – attribution de contrats

Document déposé : Rapport A-31-3426 en date du 25 avril 2018 de M. Éric R. Tétrault et Mme Fatima-Zahra Zouaki concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été fait afin de retenir un fournisseur qui livrera, sur demande, les services de coupe de pelouses et d'entretien des terrains aux services et établissements concernés durant une année, avec possibilité de reconduction pour une deuxième et troisième année, en conformité à la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1);

CONSIDÉRANT que les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* ont été respectées;

CONSIDÉRANT que la soumission de *Les Entreprises Daniel et Fils inc.* est conforme et qu'elle satisfait aux exigences de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat d'une valeur annuelle estimée à 38 576,00 \$ plus taxes à *Les Entreprises Daniel et Fils inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour les services de coupe de pelouses et d'entretien des terrains du secteur Centre. Ce contrat d'une durée d'une année, est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune;
- 2° d'ACCORDER un contrat d'une valeur annuelle estimée à 50 624 \$ plus taxes à *Les Entreprises Daniel et Fils inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour les services de coupe de pelouses et d'entretien des terrains du secteur Est. Ce contrat d'une durée d'une année, est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune;

- 3° d'ACCORDER un contrat d'une valeur annuelle estimée à 29 840 \$ plus taxes à *Les Entreprises Daniel et Fils inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour les services de coupe de pelouses et d'entretien des terrains du secteur Nord. Ce contrat d'une durée d'une année, est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune;
- 4° d'ACCORDER un contrat d'une valeur annuelle estimée à 34 208 \$ plus taxes à *Les Entreprises Daniel et Fils inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour les services de coupe de pelouses et d'entretien des terrains du secteur Ouest. Ce contrat d'une durée d'une année, est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune;
- 5° d'ACCORDER un contrat d'une valeur annuelle estimée à 15 232 \$ plus taxes, à *Les Entreprises Daniel et Fils inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour les services de coupe de pelouses et d'entretien des terrains du secteur Sud. Ce contrat d'une durée d'une année, est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune.

29. Service des ressources financières – inspection, entretien et réparation des ascenseurs – appel d'offres 15-204P – exercice de la deuxième option de renouvellement d'une année

Document déposé : Rapport A-31-3430 en date du 23 avril 2018  
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 6 juillet 2016 à *Élevapro Services inc.* pour une période d'une année (2016-2017);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT que la première option de renouvellement présentement en cours viendra à échéance le 5 juillet 2018;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l'entente pour l'année 2018-2019;

CONSIDÉRANT que la répartition de la dépense sera assumée à 30 % par le budget d'opération et à 70 % par le budget d'investissement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que *Élevapro Services inc.* a été consultée et accepte de renouveler l'entente pour la deuxième année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat à exécution sur demande d'une valeur de 163 544 \$ plus taxes à *Élevapro Services inc.* pour l'inspection, l'entretien et la réparation des ascenseurs, pour une année additionnelle de renouvellement, du 6 juillet 2018 au 5 juillet 2019.

30. Service des ressources financières – fourniture sur demande de bois massif et autres matériaux d'ébénisterie (panneaux) – appel d'offres 27-553P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3432 en date du 11 avril 2018  
de Mmes Liz Urbina et Fatima Zahra-Zouaki  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été lancé pour retenir un ou deux fournisseurs de produits de bois massif (lot 1) et autres matériaux d'ébénisterie (panneaux) (lot 2) pour l'École des métiers du meuble de Montréal;

CONSIDÉRANT que les soumissionnaires pouvaient proposer leurs services pour une ou pour les deux catégories de produits demandées à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue dans le cadre de cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT que *Langevin & Forest Ltée* a remis une proposition conforme aux exigences demandées;

CONSIDÉRANT que *Langevin & Forest Ltée* est le fournisseur à commandes actuel de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) pour les autres matériaux d'ébénisterie (panneaux) (lot 2) et qu'il est familier avec sa structure organisationnelle et ses exigences particulières;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat à commandes d'une valeur annuelle globale de 102 621,26 \$ plus taxes à *Langevin & Forest Ltée* pour la fourniture sur demande de bois massif (lot 1 et lot 2). Ce contrat est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif;
- 2° de METTRE FIN au contrat à l'arrivée du premier des deux événements suivants : la date d'échéance au terme d'une année de contrat ferme ou l'atteinte du montant maximal correspondant à l'entente.

31. Service des ressources financières – services professionnels d’une firme d’ingénierie pour les projets d’agrandissement des écoles Louisbourg et Saint-Léon-de-Westmount – appel d’offres 24-504P2 – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3461 en date du 25 avril 2018  
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié afin d’obtenir des services professionnels d’une firme d’ingénierie pour les projets d’agrandissement des écoles Louisbourg et Saint-Léon-de-Westmount;

CONSIDÉRANT qu’il y a eu onze soumissions, et que toutes ont été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l’analyse des onze soumissions a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que neuf soumissions sur onze analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu’elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce projet proviendront de trois sources de financement soit, l’ajout d’espace pour la formation générale (Mesure 50511), le maintien des bâtiments (Mesure 50621) et le passif environnemental des sols contaminés;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ATTRIBUER un contrat d’une valeur totale estimée à 1 185 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Stantec experts-conseils ltée*, pour les projets d’agrandissement des écoles Louisbourg et Saint-Léon-de-Westmount. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l’offre que présentera l’adjudicataire;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres.

\*\*32. Service des ressources matérielles – école Saint-Isaac-Jogues – résiliation de la convention parc-école liant la Commission scolaire de Montréal à la Ville de Montréal

Document déposé : Rapport A-33-1158 en date du 7 février 2018  
de Mme Carla Kafrouni concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

33. Service des ressources matérielles – le 2651, Crémazie Est – honoraires supplémentaires dans le cadre du réaménagement pour accueillir les classes du CREP

Document déposé : Rapport A-33-1194 en date du 26 avril 2018  
de M. Zineddine Boubertakh concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les contrats accordés aux firmes *Bergeron Thouin Associés Architectes inc.* et *Les Services Exp inc.* pour les services professionnels liés au réaménagement du bâtiment 318 pour accueillir les classes du centre de ressources éducatives et pédagogiques (CREP), situé au 2651, boulevard Crémazie Est, à Montréal;

CONSIDÉRANT qu'au départ, les contrats ont été accordés à *Bergeron Thouin Associés Architectes* et *Les Services Exp inc.* étaient basés sur une définition préliminaire des besoins et que le coût des travaux était alors estimé à 550 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la lumière des études préliminaires plus approfondies et des conclusions des professionnels, il a fallu étendre la portée des travaux pour pallier le déficit d'entretien du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les mandats de *Bergeron Thouin Associés Architectes* et *Les Services Exp inc.* ont été élargis et que les honoraires ont été ajustés en conséquence, en fonction des tarifs d'honoraires fixés par décrets pour les services professionnels fournis au gouvernement par des architectes ou des ingénieurs;

CONSIDÉRANT les courts délais de livraison;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le montage financier tel que décrit dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer aux firmes *Bergeron Thouin Associés Architectes* et *Les Services Exp inc.* les sommes incluses dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre du réaménagement pour accueillir les classes du centre de ressources éducatives et pédagogiques (CREP) du 2651, boulevard Crémazie Est.

34. Service des ressources matérielles – centre administratif et son annexe – location d’unités mobiles de climatisation – contrat de gré à gré

Document déposé : Rapport A-33-1195-A en date du 30 avril 2018  
de Mme Imane Mouhtij concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le maintien du personnel au Centre administratif et son annexe pour au moins la prochaine saison chaude de 2018;

CONSIDÉRANT une distribution électrique maintenue en place, avec l’accord entre la firme spécialisée et le Service des ressources matérielles et pouvant être réutilisée;

CONSIDÉRANT les unités mobiles entreposées au Centre administratif, avec l’accord entre la firme spécialisée et le Service des ressources matérielles, et disponibles pour la prochaine saison chaude de 2018;

CONSIDÉRANT l’entretien, les appels de service et la distribution électrique à démanteler à la fin de la période de location;

CONSIDÉRANT que dans les circonstances, il est indiqué de conclure des contrats de gré à gré, dans le respect de l’article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

CONSIDÉRANT une proposition de prix à la baisse de la firme *Produits Énergétiques GAL inc.*;

CONSIDÉRANT le *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

CONSIDÉRANT que les dépenses dont fait état le présent rapport seront absorbées par le budget de fonctionnement et que, par conséquent, elles auront une incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ATTRIBUER deux contrats de gré à gré à la firme *Produits Énergétiques inc.*, soit un de 198 125 \$ plus taxes, pour le Centre administratif et un de 123 680 \$ plus taxes, pour l’annexe, pour la location d’unités mobiles de climatisation, l’entretien, les appels de service et le démantèlement de la distribution électrique à la fin de la période de location.

35. Service des ressources matérielles – coûts supplémentaires dans le cadre de l’installation d’unités modulaires

Document déposé : Rapport A-33-1196 en date du 30 avril 2018  
de Mme Imane Mouhtij concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le bien-être des enfants et de nos équipes-écoles et la volonté de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) d’offrir des milieux de qualité pour la scolarisation des enfants;

CONSIDÉRANT l’urgence et les délais serrés auxquels doit faire face la CSDM pour assurer le succès de la prochaine rentrée scolaire;

CONSIDÉRANT que plusieurs processus (appel d’offres à commande, consultations des milieux, plans et devis, demande de permis, fabrication et installation, etc.) ont été conduits en parallèle afin de réaliser ce projet dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT le rapport A-33-1170-A adopté par le comité exécutif, tel que présenté à l’annexe A;

CONSIDÉRANT que tel que présenté dans le rapport A-33-1170, le Service des ressources matérielles avait prévu d’ajouter 99 classes réparties sur 21 sites;

CONSIDÉRANT que selon l’analyse actualisée du Service des ressources matérielles, il est prévu d’ajouter 91 classes, 12,5 locaux connexes et 4 blocs sanitaires répartis sur 19 sites;

CONSIDÉRANT le rapport A-10-137-A adopté, le 25 avril 2018, par le Conseil des commissaires, concernant les modifications des actes d’établissement et du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2018-2021 de la Commission scolaire de Montréal, tel que présenté à l’annexe B;

CONSIDÉRANT les autres consultations, à venir, pouvant apporter des modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2018-2021;

CONSIDÉRANT que les interventions supplémentaires, conformes aux normes de ventilation en vigueur, sont occasionnées par l’ajout d’une ventilation mécanique et d’une climatisation durant les périodes chaudes, et ce, afin d’assurer un meilleur confort des usagers;

CONSIDÉRANT que suite à l’analyse de la capacité portante des sols, certains sites exigent une installation sur pieux et que suite à l’analyse du nombre de blocs sanitaires dans les écoles existantes et à l’augmentation des usagers, il est requis d’ajouter des blocs sanitaires aux modulaires;

CONSIDÉRANT qu’afin de respecter la réglementation de l’arrondissement, il faut installer des unités modulaires à 2 étages sur 3 sites, ce qui engendre une augmentation importante des coûts de fabrication et d’installation;

CONSIDÉRANT les processus des demandes de permis en cours, d’autres exigences particulières pourraient encore modifier la portée des travaux;

CONSIDÉRANT le *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal;*



CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles propose que les dépenses de 2017-2018, 2018-2019 et des années suivantes dont fait état le présent rapport soient absorbées temporairement par le budget de fonctionnement de la Commission scolaire à même le budget réservé pour l'Annexe F « *Dépenses financées en tout ou en partie par le budget de fonctionnement de la CSDM* » dans le rapport A-33-1070-A de plan directeur d'investissement 2017-2022 ainsi que dans le rapport A-31-3267 du budget 2017-2018 de la CSDM et, par conséquent, elle aurait une incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT qu'advenant une réponse défavorable pour le financement par la Mesure 30145 Location d'immeubles ou toute autre source de financement, le financement de ce projet devra être assumé entièrement par le budget de fonctionnement de la CSDM pour 2017-2018, 2018-2019 et les années suivantes;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le montage financier et le rehaussement de valeur initiale du contrat, tel que décrit dans le présent rapport, compte tenu notamment de la variation de quantité estimée à temps et matériels;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à effectuer de nouvelles commandes à exécution sur demandes afin de combler des besoins éventuels au cours des prochains mois;
- 3° de MANDATER la Direction générale adjointe, en collaboration avec le Service de l'organisation scolaire et le Service des ressources matérielles, pour actualiser les demandes de financement auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), dans le cadre de la mesure 30145 Location d'immeubles (ou autres sources de financement).

36. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018

Document déposé : Rapport A-34-2995 en date du 23 avril 2018 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'avril 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'avril 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

37. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018

Document déposé : Rapport A-34-2996 en date du 23 avril 2018 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Diane Beudet pour le mois d'avril 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1<sup>o</sup> d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Diane Beudet pour le mois d'avril 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

38. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018

Document déposé : Rapport A-34-2997 en date du 23 avril 2018 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'avril 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1<sup>o</sup> d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'avril 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

39. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018

Document déposé : Rapport A-34-2998 en date du 23 avril 2018 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du commissaire Khokon Maniruzzaman pour le mois d'avril 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction du commissaire Khokon Maniruzzaman pour le mois d'avril 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

40. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018

Document déposé : Rapport A-34-2999 en date du 23 avril 2018 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du commissaire Khokon Maniruzzaman pour le mois d'avril 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction du commissaire Khokon Maniruzzaman pour le mois d'avril 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

41. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018

Document déposé : Rapport A-34-3000 en date du 23 avril 2018 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'avril 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'avril 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

42. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018

Document déposé : Rapport A-34-3001 en date du 23 avril 2018 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d’avril 2018;

CONSIDÉRANT l’article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1<sup>o</sup> d’APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d’avril 2018, telle qu’elle est présentée dans le rapport déposé.

43. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018

Document déposé : Rapport A-34-3002 en date du 23 avril 2018 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du commissaire Mohamed Maazami pour le mois d’avril 2018;

CONSIDÉRANT l’article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1<sup>o</sup> d’APPROUVER la dépense de fonction du commissaire Mohamed Maazami pour le mois d’avril 2018, telle qu’elle est présentée dans le rapport déposé.

44. Information :

- \*\* a) INF-757 Demande de révision des montants alloués par le MEES pour les équipements et les infrastructures des programmes de formation professionnelle
- b) A-33-1192 Service des ressources matérielles – école Félix-Leclerc – honoraires supplémentaires dans le cadre du projet d’agrandissement
- c) A-33-1197-A Service des ressources matérielles – plan de réfection des cafétérias

45. Période réservée aux membres du comité exécutif

Dans le cadre de l'étude du rapport A-31-3393 (réfection des façades), la commissaire Mme Mastromonaco se dit préoccupée qu'un seul soumissionnaire ait répondu à cet appel d'offres public. Le coordonnateur du Bureau des approvisionnements explique que le marché des entrepreneurs en construction est de plus en plus saturé et que ces entrepreneurs sont de plus en plus sélectifs face aux appels d'offres. Mme Mastromonaco demande alors s'il est possible de trouver des solutions.

La séance est levée à 16 h 05.

*Secrétariat général – 17 mai 2018*

- 
- \* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 23 mai 2018.
  - \*\* Les rapports précédés de deux astérisques seront également à l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 mai 2018.